



## LES SUBVENTIONS

Messieurs les Présidents, pour que votre club vive et s'épanouisse, les subventions sont nécessaires.

Sachez que vous pouvez obtenir différentes aides :

- ☑ **La Subvention Municipale**, attribuée par votre Commune. Celle-ci est habituellement reconduite d'année en année, mais rencontrez votre Maire ou son Adjoint aux Sports, pour vendre votre Club et essayer de faire grossir cette Subvention.
- ☑ **Le C.N.D.S.** : Les associations sportives agréées par la Direction départementale jeunesse et sport D.D.J.S. et affiliées à des Fédérations, peuvent bénéficier du **C.N.D.S.** (Fonds national pour le développement du sport). Pour bénéficier de ces aides, les clubs complètent les dossiers (identification, bilan, budget, projet...) avant de retourner un exemplaire au District et un autre à la D.D.J.S. Cette dernière étudie la recevabilité des dossiers, et établit une proposition de répartition des subventions, validée ensuite en concertation avec le C.D.O.S. (Comité départemental Olympique et Sportif).
- ☑ Les Subventions du **Conseil Général, Sénatoriale et Parlementaire**. Pour celles-ci, il est nécessaire d'entreprendre des démarches soutenues par un projet cohérent auprès de votre Conseiller Général (le plus aisé), auprès de votre Sénateur ou de votre Député.
- ☑ Par le biais du District, une subvention venant du **F.A.F.A.** (Fond d'aide au Football Amateur) qui est destiné à améliorer les équipements. **Mais cette subvention sera versée directement à votre Mairie, laquelle devra constituer un dossier très complet (à demander au District) avec :**
  - a. Le Délibération du conseil municipal précisant le projet concerné.
  - b. Le Plan du projet, le descriptif, l'estimatif.

### IMPORTANT :

Le FAFA propose une nomenclature sur la nature de demandes de subventions:

- a.** Ensemble des installations (mise en sécurité, création parking pour joueurs et arbitres...).
- b.** Aire de jeux (création, rénovation des terrains...).
- c.** Eclairage des terrains (création, rénovation, renforcement).
- d.** Vestiaires (construction, réhabilitation, mise aux normes, mise en sécurité).
- e.** Accueil des spectateurs (construction de tribunes, aménagement, mise aux normes).
- f.** Autres investissements (construction de structures d'accueil : club house etc.)

Votre interlocuteur :  
Arsène MEYER - Président d'Honneur - 0671583387